

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2014**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 11 avril deux mille quatorze à vingt heures trente, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gilles LE CAM, M. Robert GUENOT, M. Gérard DALLEMAGNE, M. Francine MERCERON, M. Fabrice DEMARIGNY, Mme Cordélia BERIDOT, Mme Christine ABOULIN, Mme Yann LENEVEU, Mme Monique CADOUX, M. Sébastien DRUART, Mme Nelly BRIE, M. Frédo AGBEKODO, Mme Chantal GONSARD, M. Bruno MAKOWSKI, Mme Anne-Laure GALLINE CASTEL, M. Jacques FEYTE, Mme Sylvaine DROT, M. Michel PIERSON ;
Pouvoir : Mme Michelle FOUQUE DUVAL à Mme Sylvaine DROT

M. Robert GUENOT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes à l'ordre du jour de cette séance :

- 1/ Retirer la délibération sur le vote des indemnités de fonctions du maire et des adjoints.
- 2/ Ajouter une délibération sur l'autorisation donnée au maire de créer des régies.

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Conformément aux dispositions réglementaires, la nomination des conseillers municipaux dans les organismes extérieurs a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP)

Ont été désignés délégués de la commune qui la représenteront au sein du Comité du SIARP :

M. DALLEMAGNE Gérard, M. DRUART Sébastien, Mme ABOULIN Christine.

Monsieur le Maire précise qu'un premier rendez-vous est fixé le 30/04/2014 au SIARP.

Assemblées Spéciale et Générale des actionnaires de la SPLA (Société Publique Locale d'Aménagement) de Cergy-Pontoise

A été désigné représentant de la commune qui la représentera au sein de ces deux assemblées :

M. LE CAM Gilles.

Syndicat Intercommunal d'Electricité d'enfouissement des réseaux télécommunications et électricité de la Région de Conflans et de Cergy (SIERTECC)

Ont été désignés délégués de la commune qui la représenteront au sein du Comité du SIERTECC :

M. GUENOT Robert et M. DRUART Sébastien, délégués titulaires.

M. DALLEMAGNE Gérard et M. LE CAM Gilles, délégués suppléants.

Monsieur le Maire précise qu'un premier rendez-vous est fixé le 23/04/2014 au SIERTECC.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Sont élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Vice-présidente : Mme BRIE Nelly,

Membres : Mme FOUQUE DUVAL Michelle, Mme GONSARD Chantal, M. LENEVEU Yann.

Un avis a été affiché afin de rechercher des membres extérieurs.

Caisse des Ecoles

Sont élus membres du Comité de la Caisse des Ecoles :

Vice-présidente : Mme CADOUX Monique.

Membres : Mme MERCERON Francine, M. MAKOWSKI Bruno.

Constitution des commissions communales

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide la constitution des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire qui en est le président de droit.
Un vice-président et des membres élus parmi le conseil municipal sont désignés.

Le conseil municipal forme les 14 commissions suivantes :

Commission urbanisme

Vice-président : M. GUENOT Robert.

Membres : M. DALLEMAGNE Gérard, M. DEMARIGNY Fabrice, M. LENEVEU Yann, Mme ABOULIN Christine, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIE Nelly, Mme MERCERON Francine, Mme CADOUX Monique, M. MAKOWSKI Bruno, M. FEYTE Jacques.

Commission Infrastructure

Vice-président : M. DALLEMAGNE Gérard.

Membres : M. GUENOT Robert, M. DRUART Sébastien, M. MAKOWSKI Bruno, M. PIERSON Michel.

Commission Budget/finances

Vice-président : M. DEMARIGNY Fabrice.

Membres : M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, M. LENEVEU Yann, Mme ABOULIN Christine, M. DRUART Sébastien, Mme DROT Sylvaine.

Commission Culture & patrimoine

Vice-présidente : Mme BERIDOT Cordélia.

Membres : Mme MERCERON Francine, M. DRUART Sébastien, Mme ABOULIN Christine, M. LENEVEU Yann, Mme BRIE Nelly, Mme CADOUX Monique, M. PIERSON Michel.

Commission Événementiel

Vice-président : M. MAKOWSKI Bruno.

Membres : Mme BERIDOT Cordélia, Mme GONSARD Chantal, M. LENEVEU Yann, Mme ABOULIN Christine, Mme BRIE Nelly.

Commission Neuville 2020

Vice-président : M. LENEVEU Yann.

Membres : M. GUENOT Robert, Mme MERCERON Francine, M. DEMARIGNY Fabrice, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme ABOULIN Christine, Mme BERIDOT Cordélia, M. FEYTE Jacques.

Commission Développement durable

Vice-présidente : Mme ABOULIN Christine.

Membres : M. LENEVEU Yann, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIE Nelly.

Commission Affaires scolaires

Vice-présidente : Mme CADOUX Monique.

Membres : M. MAKOWSKI Bruno, M. DRUART Sébastien, M. LENEVEU Yann, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIE Nelly, Mme MERCERON Francine, Mme FOUQUE DUVAL Michelle.

Commission Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Vice-président : M. AGBEKODO Frédo.

Membres : Mme ABOULIN Christine, M. MAKOWSKI Bruno, Mme GALLINE CASTEL Anne-Laure.

Commission Associations et Vie Sportive

Vice-présidente : Mme GONSARD Chantal.

Membres : M. GUENOT Robert, Mme BRIE Nelly, M. DRUART Sébastien, Mme MERCERON Francine, M. MAKOWSKI Bruno, Mme CADOUX Monique.

Commission Commerces et Artisanat

Vice-présidente : Mme BRIE Nelly.

Membres : Mme BERIDOT Cordélia, M. DRUART Sébastien, Mme ABOULIN Christine, Mme MERCERON Francine.

Commission Petite enfance

Vice-présidente : Mme CADOUX Monique.

Membres : Mme MERCERON Francine, Mme BRIE Nelly, Mme FOUQUE DUVAL Michelle.

Commission Achats et contrat de maintenance

Vice-président : M. DRUART Sébastien.

Membres : M. GUENOT Robert, Mme BRIE Nelly, M. MAKOWSKI Bruno, Mme DROT Sylvaine.

Commission Appel d'offres

Membres titulaires : M. DRUART Sébastien, M. GUENOT Robert, Mme DROT Sylvaine.

Membres suppléants : M. DALLEMAGNE Gérard, Mme ABOULIN Christine, M. FEYTE Jacques.

Délégation du Conseil municipal au Maire - autorisation de signature

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, par délégation du conseil municipal prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables d'un montant maximum de 6 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se prononce favorablement sur cette proposition de délégation à Gilles LE CAM, maire de la commune, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables d'un montant maximum de 6 000 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que tout avenant dans la limite de 10 % ;
- Décide, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, que les décisions, prises en application de la présente délibération, pourront être signées par un adjoint ou un membre du conseil municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 dudit Code.

Mandat au maire pour poursuite judiciaire

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé d'intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la délégation suivante ;

Autorise Gilles LE CAM, maire de la commune à intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions entreprises contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Autorisation de création de régies

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-22 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, par délégation du conseil municipal, créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la délégation suivante ;

Autorise Gilles LE CAM, maire de la commune, à créer les régies tant d'avances que de recettes nécessaires au fonctionnement des services de la mairie.

Désignation du régisseur pour les régies

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-2 et L. 2221-3 du code général des collectivités et sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de désigner :

| Régie de recettes et d'avances y compris carnet de chèques | Régisseur titulaire | Régisseur suppléant |
|--|---------------------|---------------------|
| Evènementiel | M. MAKOWSKI Bruno | Mme GONSARD Chantal |

| Régie de recettes | Régisseur titulaire | Régisseur suppléant |
|--|---------------------|---------------------|
| Cantine, garderie, étude surveillée, centre aéré, nouvelles activités péri-scolaires | Mme JULIEN Pascale | Mme PEDRO Martine |

Informations diverses

B. MAKOWSKI

Fait part des réservations d'emplacements pour la brocante du dimanche 27 avril 2014, lors des permanences les mercredis après-midi et samedi matin.

Demande des volontaires pour contrôler les accès.

S. DRUART

Informe que, sous sa responsabilité, les enfants des classes CM1-CM2, pourront bénéficier d'1 m linéaire gratuit sur la brocante et précise qu'en l'absence du policier municipal, la police nationale assurera des rondes tout au long de la journée.

C. GONSARD

Informe que 53 enfants ont participé à la Foulée neuvilloise.

G. LE CAM

Rappel les évènements suivants :

- La brocante ; dimanche 27 avril 2014.
- La commémoration du 08 mai au monument aux morts à 11h45.
- La fête de la Trinité les 14 et 15 juin 2014.

La séance est levée à heures à 22h10.